

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : GENTIL, Dominique

Titre : « Organisations paysannes et Etat dans l'Afrique francophone (1960-1985) », in Denault, B., *Les relations Etat-coopératives*, volume 2, Actes du colloque international tenu à Sherbrooke du 31 mai au 4 juin 1987, Les cahiers de la coopération 4, pp. 719 à 756

Editeur : IRECUS, Sherbrooke

Date : 1987

ORGANISATIONS PAYSANNES ET ETAT
DANS L'AFRIQUE FRANCOPHONE (1960-1985)

Dominique Gentil*

Le rapport entre coopératives et Etat reste depuis plus d'un siècle une variable explicative clé dans les différents contextes nationaux, comme l'a bien montré le dernier séminaire international de l'Université de Sherbrooke (Québec) en juin 1987. Ceci est d'autant plus vrai dans des pays où la "société civile" reste peu développée, "gélatineuse" comme dirait Gramsci. Nous essayerons de le montrer par une approche historique sur un champ géographique limité¹ en analysant la situation au moment de l'Indépendance, les tendances actuelles et les conséquences stratégiques qui peuvent en découler.

I - AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE

A l'Indépendance (1960), les nouveaux Etats avaient une expérience historique relativement longue dans le domaine des organisations paysannes (les SIP, Sociétés indigènes de prévoyance, sont régies par un décret de 1910 pour l'Afrique noire) mais surtout plaçaient beaucoup d'espoir dans de nouvelles coopératives.

* Professeur, et Président, Institut de recherches et d'application des méthodes de développement (IRAM), Paris, France.

Le poids du passé

Sans vouloir rentrer dans les différents avatars de la période coloniale, illustrée par les changements fréquents de sigles, (SIP puis SAP, SP, SMPR, SMDR, coopératives "libérales"...), il semble utile de retenir deux éléments : les différentes formes de colonisation expliquent encore en grande partie les différences actuelles entre coopératives "anglophones" (avec un rapport à l'Etat beaucoup moins prégnant) et les coopératives "francophones"; les "déviations" toujours présentes dans les coopératives (poids trop fort de l'Etat, domination des "notables", priorité aux cultures d'exportation, gestion peu transparente, juridisme...) existent déjà pendant la période coloniale. Dans le domaine des organisations paysannes, on peut dire, sans provocation, que l'Indépendance est davantage une continuité qu'une rupture.

Les Espérances

La coopérative a le grand avantage de représenter un modèle ayant des implications à plusieurs niveaux ou "instances".

Officiellement la coopérative est une organisation économique, une entreprise, qui permet d'améliorer directement la production (cas des coopératives de production) soit indirectement par l'aval ou l'amont (commercialisation, approvisionnement en intrants, crédit), soit d'offrir des services complémentaires (consommation, épargne, réinvestissement des bénéficiaires dans des investissements sociaux comme les puits, les écoles, les dispensaires). Mais la coopérative est aussi une organisation politique: l'Etat, au lieu d'avoir devant lui des petits paysans isolés, parcellisés, peut travailler avec des paysans groupés, pouvant être considérés comme des partenaires, même s'ils restent dans des positions subordonnées. Enfin, au niveau idéologique, la coopérative est présentée comme une manifestation de l'Indépendance, une concrétisation du changement et de la modernité, une base ou

un outil pour le "socialisme" et pour associer les paysans à la construction du nouvel Etat.

Orientations politiques et constructions idéologiques

Si, au niveau de la pesanteur coloniale et des espérances, il y a beaucoup de similitudes dans les nouveaux Etats "francophones", les différences vont se marquer dès la phase des orientations politiques ou tout au moins des constructions idéologiques, telles qu'on peut les reconstituer dans les discours des dirigeants ou les textes officiels comme les plans ou les préambules des législations. En simplifiant, il est possible de dégager trois tendances:

- Le "socialisme spécifique" - les Sénégalais sont ici, faut-il s'en étonner?, les plus éloquents. Le Premier Ministre Mamadou Dia et le Président L.S. Senghor montrent que les coopératives sont un moyen de réconcilier les solidarités traditionnelles et la modernisation technique et que ces coopératives sont la base d'un "socialisme spécifique", le socialisme africain. Sous des formes voisines, c'est aussi la position de K. Kaunda en Zambie et ultérieurement de J. Neyrere avec les "ujamaa village". Ce filon de moderniser le traditionnel continue à être repris périodiquement avec les multiples utilisations du FOKONOLONA malgache, la nouvelle orientation de la politique malienne de coopération avec les TONS villageois, les groupement NAAM au Burkina et bien sûr les si nombreux colloques et thèses fleurissant sur ce thème.

- Le socialisme "scientifique" vient bien sûr de la tradition marxiste simplifiée. Pour ce courant, la seule véritable forme de coopérative est la coopérative de production, qui permet de changer les rapports de production et d'apporter la révolution scientifique et technique dans les campagnes. Les coopératives de production permettent de dépasser le cadre des petits producteurs marchands, toujours suspectés d'être attardés et porteurs de l'idéologie petite bourgeoise et de jeter les bases du véritable socialisme. A

l'Indépendance, cette conception inspire le Mali de Modibo Keita et la Guinée de Sekou Toure. Elle sera reprise par le Congo, le Bénin radicalisé (à partir de 1974), les pays lusophones (Angola et Mozambique), l'Ethiopie, et plus récemment par le Burkina.

- Enfin, il existe la conception développementaliste : "La Coopérative est la cellule de base du développement" qui fleurit à différentes époques, dans différents pays. On peut aussi l'appeler orientations floues puisque le terme de développement est si vague qu'il peut se prêter à de multiples interprétations.

Bien sûr, chacune de ces constructions idéologiques pourrait faire l'objet de critique interne (par exemple est-ce que la tradition telle qu'elle nous est décrite a réellement existé?, est-ce qu'elle est encore vivante?, est-ce qu'on peut additionner la technique et l'organisation sociale?, est-ce qu'il y a continuité entre les solidarités rencontrées dans les formes d'entraide et celles exigées par les coopératives?...) mais le plus important ici est de voir si elles ont réellement inspiré des politiques.

Des législations inadaptées et imposées

Un des premiers soucis de chaque Etat a été de créer des législations. Mais contrairement au discours affirmé d'une spécificité africaine, celles-ci ont été la simple reprise des législations coloniales (et notamment pour les anciennes colonies françaises de la loi Ramadier de 1947). Deux caractéristiques en découlent : d'une part, ces législations, pétries de juridisme occidental, s'avèrent inadaptées. Pour ne citer qu'un exemple, le coopérateur nigérien, pour démissionner de la coopérative, devrait envoyer une lettre recommandée à son conseil d'administration. Comme les coopérateurs sont, à cette époque, à 99% analphabètes, que le bureau de poste le plus proche est à 30 km et qu'ils n'ont jamais entendu parler de lettre recommandée, on voit bien le degré

d'adaptation de l'article. Mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est que la législation, au lieu d'être, ce que l'on pourrait attendre, un moyen de défense contre les abus, va devenir un moyen de domination des fonctionnaires sur les paysans. Ceux-ci vont se servir de la législation pour expliquer aux paysans ce qu'est une vraie coopérative, quelles sont les formes légitimes d'organisation (les différents types d'assemblée, le conseil d'administration, les types de contrôle), quels sont les titres autorisés (présidents, secrétaires, trésoriers, délégués à l'éducation, commissaire aux comptes...). Ils vont être seuls capables de jongler avec les articles et bien sûr avec la langue puisque la législation et tous les termes techniques utilisés seront en français. La législation va devenir un cadre dans lequel on fera rentrer, par l'autorité ou par l'"éducation coopérative", les paysans. D'outil théorique de défense, elle deviendra un carcan.

Des appareils inégalement développés

Après le discours et les législations, les Etats vont créer des appareils spécialisés dans la promotion coopérative. La justification en est simple : les paysans analphabètes pour la plupart ne savent pas ce qu'est une vraie coopérative et ils sont, pour le moment, incapables de la gérer. Il est donc nécessaire de spécialiser les fonctionnaires pour ces tâches d'éducation et d'appui à la gestion.

Cependant, chaque Etat, selon l'importance qu'il attache à ce secteur, va donner à ces institutions, des moyens et des situations profondément différentes : il peut s'agir d'une équipe restreinte (moins de 10 personnes), constituant un simple bureau d'une division de la vulgarisation d'une Direction de l'agriculture (cas de la Mauritanie), ou au contraire d'organismes para-étatiques puissants comme l'ONCAD² au Sénégal ou l'UNCC au Niger. Dans d'autres cas, surtout avec la tradition "marxiste", les orientations générales et la propagande sont confiées au Parti, l'intendance étant assurée par l'Agriculture. Cette position

institutionnelle de l'appareil est donc toujours un critère significatif du sérieux des orientations coopératives.

Un discours autogestionnaire, des pratiques de substitution

Pour lancer les coopératives, le discours des cadres auprès des paysans est souvent de tendance "autogestionnaire" : "Avec la coopérative, maintenant vous gérez vos propres affaires, vous élisez votre président et votre conseil...". Ceci était bien sûr accompagné d'arguments plus matériels : "Vous allez recevoir des ristournes, vous ne serez plus volés par les commerçants, c'est vous qui empocherez les bénéfices des commerçants...". Malgré l'obligation de verser une part sociale (considérée par les paysans comme un impôt déguisé) et le caractère fastidieux des imprimés (il faut souvent mettre son pouce sur 5 exemplaires des différents documents constitutifs), il y a de quoi être séduit, du moins intéressé. Mais très rapidement, les paysans s'aperçoivent qu'il n'y a pas grand chose de changé et que les coopératives sont en fait des organisations étatiques, gérées par l'Etat. Du côté des fonctionnaires, il y a souvent pratique de bonne foi : "Les paysans analphabètes ne peuvent pas gérer leurs coopératives. donc nous les gérons à leur place et nous leur transférerons par la suite." Mais bien sûr, le terme et les étapes y conduisant ne sont jamais précisés. On se contente de souligner la nécessité de sensibiliser, conscientiser, animer, éduquer... Ceci pour la version douce ou paternaliste. Dans d'autres cas, les coopératives deviennent obligatoires et les politiques purement autoritaires, justifiées par le rôle de "représentant de l'intérêt général" de l'Etat ou le "caractère scientifique" des coopératives de production.

Des résultats mitigés

D'une manière générale, on peut dire que la pratique de ces vingt dernières années a accentué la méfiance des paysans à l'égard des coopératives, tant l'écart entre le discours et

la réalité a été grand. Dans la majorité des pays maintenant, si on veut faire de la coopération "authentique", c'est-à-dire des activités économiques gérées par les coopérateurs, mieux vaut éviter le terme lui-même.

Mais les résultats sont loin d'être tous négatifs : les coopératives ont souvent permis l'approvisionnement en biens de consommation à des prix raisonnables, la distribution plus ou moins régulière de crédit pour les intrants agricoles, une amélioration de la commercialisation (prix stable, paiement comptant, suppression du vol à la bascule), une distribution non négligeable de ristournes permettant des revenus individuels supplémentaires ou des investissements collectifs, surtout sociaux, une formation de leader paysans, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, une meilleure prise en compte des problèmes paysans. Si la dominante a bien été l'intervention de l'Etat, les paysans, ou tout au moins certaines couches paysannes, en ont retiré certains avantages. Car il ne faut pas croire que les paysans sont restés purement passifs, ils ont eu des conduites d'adaptation ou d'ajustement. Quand la pression est très forte, il y a une solidarité villageoise pour faire le strict minimum. Par exemple pour les champs collectifs du Mali de Mobido Keita (60-68), on réduit les surfaces, on envoie les jeunes, on travaille seulement quand les opérations culturales sont finies sur les champs individuels ou quand il y a visite d'une délégation politique du sommet. Quand la pression faiblit les villageois abandonnent les activités ou n'en parlent plus. Plus souvent, à l'intérieur de ce qui est proposé par l'Etat, ils retiennent seulement les éléments qui les intéressent. Quelquefois l'opération devient même très favorable : les coopérateurs prennent le crédit mais ils (ou tout au moins les notables) ne le remboursent pas ou bien il y a application du principe de la tontine au détournement : chacun, à son tour, se fait élire, pour "profiter" des fonds de la coopérative.

La coopérative représente bien, en définitive, une bonne illustration des rapports d'ensemble entre l'Etat et la

paysannerie. Si l'Etat a l'initiative et la position dominante, les paysans ne sont pas passifs et ont des conduites différenciées d'évitement ou d'utilisation sélective.

II LES TENDANCES ACTUELLES

La situation a évolué au cours de ces dernières années, aussi bien par suite de modifications de l'environnement politico-économique des coopératives que de facteurs purement internes. En résumé, la situation s'est complexifiée aussi bien au niveau des acteurs que du modèle économique. Au tête à tête entre appareil de promotion coopérative et paysans est venu se joindre de nouveaux acteurs (autres appareils étatiques, ONG, leaders ou groupes paysans...). Au modèle coopératif dominant (commercialisation de produits d'exportation-crédit et approvisionnement en intrants pour ces cultures d'exportation ou bien simple coopérative de production), sont venues s'ajouter d'autres fonctions, notamment le stockage et la commercialisation de vivrier, l'épargne et le crédit et les activités extra-agricoles.

D'une manière plus précise, la typologie suivante pourrait être proposée:

a) Il y a continuation des anciennes attitudes, c'est-à-dire que même si le support économique a pu changer (par exemple commercialisation vivrière à la place de commercialisation d'arachide), le rapport entre appareils de promotion et paysans reste figé dans les règles du paternalisme antérieur. C'est sans doute encore la situation dominante, de plus en plus minée par les faibles résultats et les difficultés budgétaires de l'Etat.

b) Il y a transformation des pratiques à l'intérieur des appareils. A partir d'une situation tout à fait classique et souvent sous la pression d'événements ou de financements extérieurs, il y a transformation des rapports entre cadres et paysans. Les cadres, collectivement, modifient leurs prati-

ques et passent du "paternalisme plus ou moins éclairé" à une attitude catalysatrice, c'est-à-dire où ils aident les coopérateurs à faire le diagnostic de leurs situations, à identifier plusieurs solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients, à programmer, réaliser et évaluer les actions sans prendre les décisions à leur place. Ils fournissent des informations, assurent la formation, favorisent la réflexion collective et les échanges d'expérience entre paysans. Cette évolution avait notamment pu s'observer il y a plusieurs années (1966-1970) dans l'expérience du SABON TSARI (nouveau système en Haoussa), au Niger, et se vérifie, depuis 1975, dans la relance coopérative de Gao au Mali.

c) Dans d'autres cas, il y a transfert de responsabilités à des organisations paysannes à la suite de pressions conjoncturelles ou financières. Par exemple, en Haute-Volta, les "marchés autogérés" de coton se sont développés à la suite d'une grève de encadreurs de base qui obligea la société cotonnière à confier la responsabilité de la collecte primaire aux structures villageoises. Pour de nombreux aménagements hydroagricoles, au Niger et au Sénégal, ce sont les difficultés financières des appareils d'Etat, le refus des sources de financement de continuer la prise en charge de certains cadres, qui ont poussé au désengagement de l'Etat et au transfert de la gestion des périmètres à des organisations paysannes. Il est du reste "amusant" de constater que certaines grandes sources de financement qui étaient, il y a 10 ans, très hostiles aux coopératives et très favorables aux projets avec un encadrement rapproché, redécouvrent le charme de la participation paysanne et des groupements ou associations, quand les opérations ne deviennent plus rentables et que souffle le grand vent du libéralisme. On peut toutefois être inquiet si le transfert de responsabilités, si longtemps annoncé, correspond seulement à un transfert d'activités non rentables pour l'Etat, effectué sans étapes et sans discussions véritables avec les paysans. Sans doute il y a dans ce contexte des opportunités intéressantes mais aussi des pièges redoutables.

d) Une autre situation est celle où les organisations paysannes échappent à l'appareil de promotion coopérative pour être soutenues par des projets de développement ou d'autres appareils. Le cas sans doute le plus intéressant est celui de la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles), où, depuis 1974-1975, est mené à grande échelle (environ 1000 associations villageoises) le développement d'organisations paysannes multifonctionnelles: commercialisation primaire du coton et du vivrier, gestion d'équipements collectifs, crédit pour les intrants et très prochainement collecte de l'épargne, association à la vulgarisation, programme d'alphabétisation fonctionnelle, gestion de terroir, développement de technologie appropriée... Ces associations, qui ne sont pas prisonnières du statut juridique et de la tutelle de la Direction de la coopération, représentent un compromis évolutif entre la volonté des paysans, au départ pour ne pas être volé à la bascule et pour récupérer certaines fonctions économiques, et les intérêts de la CMDT qui transfère aux associations certaines activités peu rentables pour elle et qui trouve beaucoup plus facile et moins coûteux de travailler avec des paysans organisés et formés.

e) Cependant le phénomène le plus intéressant et le plus prometteur de ces dernières années est l'apparition d'organisations paysannes d'origine non étatiques. Il est nécessaire de s'y arrêter un peu longuement, d'appréhender les caractéristiques de ces associations, groupements ou coopératives diverses: conditions de création, secteurs d'activités, formes d'organisation, réactions de l'Etat pour savoir s'il s'agit d'un véritable contre-modèle, capable de dynamiser les coopératives étatiques ou, au contraire, de structures rudimentaires et marginales qui ne constituent que des soupapes de sécurité par rapport à la pression de l'Etat. Y a-t-il enfin amorce d'un authentique mouvement paysan, créant ses propres formes d'organisation et disposant d'une large autonomie vis-à-vis de l'Etat, ou, en fait, de structures marginales, dispersées, sans avenir réel?

III- LES ORGANISATIONS PAYSANNES NON ETATIQUES

3.1 Apparition des organisations paysannes

Une première constatation s'impose : dans les pays Sāhéliens par exemple, ce type d'organisation ne se rencontre qu'au Sénégal et au Burkina.³ Sans vouloir porter de jugements politiques sur la nature des différents régimes et sans vouloir préjuger des évolutions, il faut remarquer que ces deux pays jouissent d'un minimum de "société civile", c'est-à-dire d'organisations relativement indépendantes de l'Etat : multipartisme, syndicats, journaux libres, Eglises chrétiennes⁴, associations diverses, tolérance d'actions d'ONG extérieures sans passer par le relais des structures étatiques... Une des conditions d'émergence est donc un certain type d'environnement politique. Même dans le cas d'un régime relativement monolithique et autoritaire (cas du Cameroun du Président Ahidjo), une ouverture est possible s'il existe un contrepois important, par exemple l'existence d'Eglises catholiques et protestantes, très actives dans ce pays, dans le domaine de la santé et de l'éducation (50% des écoles et des dispensaires dépendaient d'elles en 1973) et bien sûr influentes sur les structures mentales et les capacités de réflexion individuelles et collectives. Les "Credit Unions", à partir de 1964, et les caisses populaires, à partir de 1971, vont donc pouvoir se développer au Cameroun anglophone et au Centre Sud, à l'abri des missions, avant de se déconfessionnaliser et se laïciser.

Il s'agit bien sûr d'une condition nécessaire mais non suffisante, qui ouvre seulement un champ de possibilités. Même s'il faudra par la suite complexifier l'analyse, il est sans doute utile dans un premier temps de distinguer deux grandes voies de création : celle qui nécessite l'appui d'un appareil non étatique, même léger, extérieur à la paysannerie, centre de formation comme le CESAO, Eglises, ONG extérieures, associations de développement nationales⁵ et celles qui proviennent d'initiatives paysannes. Dans le premier cas, il

y aurait donc rapport d'extériorité par rapport au milieu paysan et dans le second il y aurait apparition d'un dynamisme interne. La réalité est beaucoup moins tranchée.

Prenons, à titre d'exemple, les coopératives d'épargne et crédit rattachées maintenant à l'UAVEC, au Burkina. Au départ, le CESAO (Centre économique et social pour l'Afrique de l'Ouest), centre de formation sous tutelle de l'Eglise catholique, organise, dès 1966, des sessions de formation sur "le développement" en général pour des jeunes issus de la JAC (Jeunesse agricole catholique). Parmi les thèmes abordés, viendront bien sûr les financements d'actions de développement et donc de l'épargne. A ce moment, les paysans racontent qu'ils ont vu au cours de leur période d'émigration, des expériences intéressantes au Ghana, les "Credit Unions". Un voyage d'étude est décidé, avec des délégués des paysans et des représentants du CESAO, qui sera suivi de nouvelles sessions de formation et de réflexion dans les villages. Les premières caisses apparaîtront en 1969, soit deux à trois ans après le début du processus de réflexion. Elles n'auront, au départ, qu'une seule fonction, l'épargne, et s'ouvriront ensuite timidement au crédit en 1977. Il n'y a donc pas imposition d'un modèle par un appareil extérieur, mais lente maturation, cocréation, réflexion commune à la fois sur un "modèle" extérieur (le "Credit Union" ghanéen) et sur les problèmes concrets d'un village. Des leaders paysans de qualité, modelés par ces processus de réflexion collective, se détachent et vont entraîner avec eux une partie de leur village (par exemple à Fakena, il y aura 24 membres fondateurs sur 249 familles du village, puis 80 membres en 1981) autour de Gabriel Seni.⁶

Par la suite, pour répondre à un certain nombre de problèmes communs (placements de fonds, formation, contrôle de gestion), les caisses vont se fédérer en 1973 dans l'UAVEC (Union des associations villageoises d'épargne et de crédit), qui recevra l'appui financier et l'assistance technique de la SDID, lié au Mouvement des caisses Desjardins (Québec). Y.

Gueymard⁷, lorsqu'il compare ce processus de création avec celui des coopératives du même type au Cameroun, note des caractéristiques communes: on rencontre "à l'origine dans les deux cas ("Credit Unions" et caisses populaires) la combinaison d'une initiative locale d'origine religieuse (missionnaires, ecclésiastiques), d'une technique importée (la coopérative d'épargne et de crédit, inspirée des modèles américain et canadien) et d'un appui financier et technique extérieur (ACOSCA, Mouvement Desjardins)". L'analyse me paraît un peu superficielle car pour les caisses voltaïques, il faut souligner l'élément le plus important, la réflexion paysanne, et noter que, pour les paysans, ce qui est vu par l'observateur comme un modèle extérieur n'est pas perçu comme tel par les paysans, puisqu'il est pratiqué par des frères de leur propre ethnie, séparés seulement par une frontière partiellement artificielle.

Toutes les structures extérieures à la paysannerie n'ont pas cette patience et cette constance dans une déontologie de catalyseur où l'on refuse systématiquement de prendre les décisions à la place des paysans. Au contraire, la règle générale serait plutôt, au-delà des beaux discours sur le développement autocentré, endogène, sur la nécessité d'écouter des paysans et de partir de ces besoins, sur la critique de l'autoritarisme des appareils étatiques, de pratiquer ce que l'on pourrait appeler un "paternalisme éclairé".

Il y a, bien sûr, écoute des paysans et discussions avec eux sur les modalités de l'action, ce qui peut aboutir à des organisations relativement adaptées, mais cette écoute est très souvent sélective, parfois inconsciemment (on ne retient que les bonnes propositions paysannes) et les suggestions que l'on fait sont rarement refusables par les paysans. Dans l'exemple de Boulsa⁸, par ailleurs intéressant sur d'autres aspects, on voit que la Soeur responsable, gardant le monopole de la gestion financière et des rapports avec l'extérieur (source de financement mais aussi services techniques), ne permet pas l'émergence d'une réelle autonomie paysanne. La

plupart des ONG se trouvent dans les mêmes contradictions : elles veulent bien aider les populations en leur apportant des financements (qui faussent souvent le jeu par la création de fonctions allant au-delà des possibilités paysannes), en suscitant des motivations superficielles et en prédéterminant quelles sont les actions recevables ou finançables, mais en même temps, elles n'ont pas confiance dans la qualité de la gestion paysanne (ou des cadres nationaux s'il s'agit d'un projet plus important) et conservent donc la responsabilité de la gestion, pour être capables de rendre compte à leurs cotisants de la bonne utilisation des fonds. Envoyer seulement des volontaires n'est pas une meilleure solution, puisque ceux-ci, trop jeunes, sans expérience et sans connaissance suffisante du milieu, sont dans la plupart des cas bien incapables d'être acceptés comme conseillers ou catalyseurs par les paysans. Ceux-ci acceptent cependant certaines suggestions, surtout pour faire plaisir mais elles restent, le plus souvent, sans lendemain. Encore une fois, la bonne volonté ne suffit pas.

En ce qui concerne le deuxième type, les initiatives paysannes, il serait presque nécessaire d'ouvrir des guillemets sur le deuxième terme. L'exemple du Foyer de Ronkh montre bien le rôle crucial joué par Adboulaye Diop, instituteur qui "a rendu la craie" mais qui reste cependant bien intégré par sa famille, sa classe d'âge, son éducation coranique aux structures de son village. De même dans les expériences des groupes Naam (Yatenga au Burkina), dans la Fédération Soninké (Fleuve Sénégal), à Bamba Thialene (Sénégal Oriental), on voit apparaître de fortes personnalités, à cheval sur deux mondes, ayant suivi une scolarisation, même incomplète, ou parfois d'anciens fonctionnaires renonçant à leur poste, ou des travailleurs migrants (parfois ex-responsables syndical en Europe), ou ayant voyagé, ayant su tisser des liens familiaux (mariage) ou amicaux avec des groupes externes au monde paysan⁹. Une étude spécifique de ces nouveaux leaders avec leur biographie, la perception qu'en ont les paysans, les groupes sur lesquels ils s'appuient à

l'intérieur et à l'extérieur des villages, leurs pratiques, leurs modes de vie et leurs ressources serait à cet égard très éclairante. A titre d'hypothèse, à travers mes rencontres personnelles et les informations disponibles, il semble qu'il y ait toujours deux facteurs : une coupure, à un moment ou à un autre, avec le milieu paysan et une capacité à servir d'intermédiaire avec le milieu extérieur, soit national, soit international. Par exemple, on voit dans les éléments biographiques d'A. Diop sa capacité à jouer les contradictions de l'Etat sénégalais pour se défendre contre la SAED et s'attirer des appuis hauts placés (adjoint au Gouverneur, Ministre de la jeunesse et des sports, Ministre du développement rural et, pour finir, Abdou Diouf et Senghor). De même, une des clés de la réussite de B.L. Ouedraogo et de ses Naam, ne serait-elle pas dans son aptitude à servir avec brio des discours adaptés aux attentes, et diversifiés selon les publics, mettant en valeur la continuité des nouvelles structures avec les solidarités traditionnelles, le développement à la base en dehors de l'Etat, les dynamismes endogènes...? La contre partie des discours est bien sûr de pouvoir obtenir des financements importants¹⁰ et une certaine "stature internationale" (invitation à des colloques, congrès, voyages d'études... réception de nombreux visiteurs étrangers), permettant une certaine protection vis-à-vis de son gouvernement, voire même des ambitions politiques dans son propre pays. D'une manière générale l'envers de la "réussite" n'est-il pas pour ces leaders de se couper chaque jour davantage du milieu paysan et de retrouver souvent par cette filière des conditions de vie supérieures à celles d'un fonctionnaire moyen (salaires ou indemnités payés par l'extérieur, véhicules, logement, frais de déplacement, voyages internationaux...)? Un chef "charismatique" ne fragilise-t-il pas lui-même le mouvement créé en ne le faisant reposer que sur une seule personne, fût-elle de qualité exceptionnelle, et celle-ci ne risque-t-elle pas de revenir au comportement paternaliste classique du fonctionnaire vis-à-vis des paysans? Le risque existe et il est aggravé par la pratique de certaines ONG mais il n'est pas inéluctable et certains leaders

favorisent la direction collégiale, la décentralisation des responsabilités et vivent dans des conditions voisines de celles des paysans (logement modeste, même type de nourriture et d'habillement, participation même temporaire aux travaux agricoles).

A côté de ces initiatives "paysannes", disposant de leaders, un peu particuliers, il existe de nombreux groupements où l'initiative est beaucoup plus collégiale, où les responsables sont d'authentiques paysans. Le plus souvent, il s'agit de groupes sociaux particuliers, notamment les jeunes et les migrants, ayant vécu ensemble certaines expériences (les classes d'âge, l'école, le travail en exode, la ville, etc.) et ne pouvant accepter la continuité de la vie économique (faible revenu, travail fatigant) et sociale (pouvoir des anciens) du village. Dans certains cas, mais encore relativement rares et seulement dans certaines régions, il s'agit de groupes de femmes recherchant, par des activités spécifiques et acceptables par les hommes (maraichage, artisanat...), des revenus complémentaires. Ces groupements recherchent souvent des aides de l'Etat (par exemple du GOPEC pour les jeunes au Sénégal) ou des ONG et rentrent donc eux aussi dans un système de dépendance. De plus, ils restent isolés au niveau de leur village (voire de leur quartier¹¹ ou de quelques villages voisins et ne peuvent donc constituer pour le moment la base d'un réel mouvement.

On le voit, le monde des organisations paysannes non étatique est vaste et va de structures superficielles et éphémères à des "fédérations" couvrant des dizaines et même parfois des centaines de villages et fonctionnant depuis plus de dix ans, en passant par des groupements villageois entreprenants mais limités à ce seul niveau. Les initiateurs sont divers : appareils non étatiques (Eglises, ONG...) leaders charismatiques à la charnière du monde paysan et de l'extérieur, groupes dynamiques mais maintenus dans un statut inférieur (jeunes, femmes, migrants). L'analyse précédente montre que ces organisations paysannes n'apparaissent pas dans

tous les pays (il faut un minimum de "société civile"), ni dans toutes les régions¹², et qu'elles tirent une partie de leur force de leurs "alliances" avec des institutions extérieures, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un certain type de leaders. Nous allons voir maintenant qu'elles ne se retrouvent pas non plus dans n'importe quelle activité économique.

3.2 Les activités des organisations paysannes non étatiques

Quittons nos exemples voltaïques et sénégalais et retournons un moment au Centre Sud Cameroun. Soutenu par l'Archevêché de Yaoundé, les nouvelles structures vont s'intéresser au problème de l'épargne et du crédit. A ce moment (1971) tous les observateurs pensent que l'épargne rurale est peu abondante, comme tend à le prouver l'expérience des banques et des caisses d'épargne, et difficilement mobilisable. Il vaut mieux drainer le surplus par le système des prix et des caisses de stabilisation. Le gouvernement tolère donc cette activité jugée marginale économiquement. Quand les caisses se développeront et qu'elles demanderont, sous la pression des paysans, à participer à la collecte du cacao, celui-ci refusera gardant pour lui le monopole du circuit para-étatique (coopératives du CENADEC dans le Lekie, SOCODER-SOCOOPED¹³ dans les autres départements). De plus, il s'efforcera d'orienter l'épargne paysanne ainsi collectée vers les banques officielles. Cet exemple conduit à l'hypothèse logique : les organisations paysannes non étatiques ne seront tolérées que dans des secteurs économiques ou à des niveaux relativement marginaux et risqueront d'être "récupérées" par l'Etat si par hasard elles réussissent.

Au Sénégal, un séminaire récent (mai 1983) a rassemblé un certain nombre d'associations de développement assez représentatives de la situation nationale¹⁴. A travers les informations que chacun fournit sur les activités en cours ou projetées, il est possible de dégager un tableau récapitulatif des champs d'actions :

Association pour la rénovation de NDIUOM	Alphabétisation, mosquée, école, théâtre, football, pharmacies villageoises, ovins, volailles, bovins.
BAMBA THEALENE	Aviculture, embouche bovine, embouche ovine, cases de santé, jardins potagers, champs collectifs, foyers améliorés, reboisement, alphabétisation, moulin, puits magasins de stockage, formations diverses.
AJAC (Association des jeunes agriculteurs de Casamance)	Maraîchage, arboriculture, artisanat (meubles en bambou, presse à huile, four à brique), pêche, diffusion de culture attelée pour la riziculture, reboisement, élevage (ovins, bovins, volaille), formation (gestion, teinture, conservation des produits maraîchers, biogaz) pharmacies villageoises, alphabétisation.
KABILINE	Pêche, arboriculture (bananes, oranges, mangues), maraîchage, champs collectifs (riz, maïs, arachide) santé, alphabétisation.
AMICALE E.C.S. des Foyers de jeunes du Walo	Riz, maïs, tomate, maraîchage, aviculture, ovins et bovins, pisciculture, arboriculture, santé, sport, boutiques d'approvisionnement, alphabétisation, mosquée.
Fédération SONINKE	Riz, élevage, alphabétisation, technologie appropriée, moulin, conservation légumes, artisanat bambou.
Association vil. de KOUMBIDIA	Maraîchage, besoin de diversification (aviculture, teinture, couture) alphabétisation, puériculture.

La première hypothèse est bien vérifiée : aucune association ne va s'intéresser aux deux grandes cultures d'exportation du Sénégal, l'arachide et le coton. Au contraire, elles vont essayer de s'implanter dans des secteurs nouveaux, peu couverts ou délaissés par l'Etat : maraîchage, arboriculture, pêche, aviculture, ovin, artisanat divers... essayant d'exploiter toutes les potentialités du terroir et de diversifier les activités face au modèle dominant et simplificateur

proposé par l'Etat: 2/3 des superficies en arachide ou coton, 1/3 en céréales (mil/sorgho) pour l'autoconsommation.

Deux autres tendances générales peuvent être relevées :

- la généralisation de la multifonctionnalité (les associations ont en moyenne une dizaine d'activités), preuve que lorsque les paysans ont véritablement confiance dans leurs propres structures, ils ne se contentent pas d'une ou de deux fonctions, comme le crédit-commercialisation pour les coopératives officielles mais les multiplient pour couvrir tous leurs besoins.

- l'imbrication étroite entre l'économique et le social. Toutes les associations ont une activité non directement économique, comme l'alphabétisation, la santé et la réalisation d'infrastructures (écoles, mosquée, puits...).

Les mêmes analyses peuvent être faites au Burkina pour les diverses coopératives non étatiques (épargne et crédit, consommation dans la Bougouriba) et les divers groupements villageois. Par définition, les groupements du Yatenga et de la Bougouriba, soutenu par 6 "S" (se servir de la saison sèche en savane et au Sahel)¹⁵ essayent de développer des activités nouvelles, hors de la période agricole normale : le maraîchage, le petit élevage, les reboisements, les puits et les retenues d'eau sont les activités les plus fréquemment rencontrées. De même, pour les autres groupements, une étude portant sur les activités actuelles et projetées de 44 groupements appartenant à trois ORD (Offices régionaux et Développement) et confirmée par des discussions d'un séminaire national avec les représentants des onze ORD (mars 1981) donnait les résultats suivants :

Activités

Les GV en général sont multifonctionnels. Le plus grand nombre a trois activités, mais 10/44 (soit 22%) ont plus de 5 activités.

Celles-ci se répartissent de la manière suivante:

1)	Activités productives (Champs collectifs, entraide, location force de travail, bas fonds, boisement, lutte anti-érosive, vaccination et dressage des boeufs, poulailler, matériel, battage mil)	86	(59%)
2)	Autres activités économiques (Cotisation, commercialisation des céréales, banques céréales, moulin)	17	(12%)
3)	Activités Santé (PMI, centre secourisme, centre d'accouchement)	5	(3%)
4)	Puits	11	(7%)
5)	Autres infrastructures (Magasins, logements, centre d'alphabétisation, écoles, routes, ponts, centre social)	27	(19%)
		146	(100%)

Ces trois tendances (secteurs marginaux, multifonctionnalisme, imbrication de l'économique et du social) constituent un premier constat, manifestant une très grande richesse mais aussi de nombreuses limitations pour un développement futur des organisations paysannes. A partir d'une certaine extension, le multifonctionnalisme rend, en effet, très complexe l'organisation et la maîtrise des différentes fonctions. Il exigerait un minimum de comptabilité analytique pour estimer la valeur et la rentabilité de chaque fonction. Dans le cas contraire, des investissements mal étudiés, ne tenant pas compte des charges récurrentes et du renouvellement du matériel, de nouvelles activités insuffisamment réfléchies peuvent entraîner des pertes, des "voies d'eau" non décelées à temps, qui, par contagion, peuvent entraîner la déconfiture de l'ensemble. Par ailleurs, le désir, bien compréhensible des paysans d'investir dans le "social" (école, dispensaire, case de santé, puits, alphabétisation...) tous les surplus économiques, rend presque impossible le développement des activités

économiques, condamnées à se reproduire à l'identique. Enfin, bien sûr, la concentration sur des secteurs "marginaux" peut permettre d'exploiter des potentialités et de diversifier les productions mais aussi peut cantonner les paysans et mobiliser toute leur énergie dans des activités hasardeuses, peu rentables et qui ne règlent en rien les problèmes de fond des agriculteurs. Le souci tout à fait légitime de laisser l'initiative aux paysans, de donner libre cours à leur créativité ne doit pas faire oublier les contraintes techniques et économiques. L'expérience de ce type d'organisations paysannes est encore trop récente et les diverses tentatives de "technologies appropriées" sont trop diverses pour qu'il soit possible de procéder déjà à une évaluation d'ensemble. Mais il est permis d'exprimer des inquiétudes sous forme interrogative. Au Yatenga, où les problèmes essentiels restent l'insuffisance de la production céréalière, l'épuisement des sols, la désertification, l'exode des jeunes, est-il souhaitable que l'activité principale des groupements Naam soutenus par 6 "S" soit le maraîchage de contre saison, destiné essentiellement à la commercialisation, avec des dimensions restreintes qui ne permettent pas de retenir les jeunes et avec le risque, apparemment réel mais non sérieusement pris en compte, d'épuiser dans un délai rapproché la nappe phréatique? Il faut bien sûr se méfier des grandes opérations imposées par l'Etat et ne pas accueillir, sans examen critique, les propositions techniques souvent inadaptées des cadres hautement diplômés¹⁶ mais il ne faut pas non plus les encourager dans des impasses, les utiliser comme cobayes pour tester des technologies non encore performantes¹⁷ ou dériver leurs énergies sur des activités qui ne contribuent pas à résoudre leurs problèmes essentiels.

Les paysans doivent retrouver l'initiative et l'autonomie d'organisation mais ils ont aussi besoin d'appuis compétents et de nouveaux types de rapports, beaucoup plus égalitaires et contractuels, avec des structures extérieures.

3.3 Vers un nouveau modèle d'organisation?

Là encore les expériences sont trop multiples et le recul historique insuffisant pour qu'il soit possible de répondre correctement à cette question mais c'est une préoccupation qui devrait mobiliser les rencontres paysannes, les praticiens et les chercheurs dans les prochaines années. Certaines tendances semblent pourtant déjà se dégager qu'il faudra affiner et observer plus soigneusement : la diversité des solutions paysannes, le cocktail dans des proportions variées entre solutions nouvelles, l'imitation des formes étatiques, la reproduction de modèles villageois, les lacunes ou faiblesses assez généralisées sur quelques points particuliers. Cette étude approfondie pourrait se focaliser autour d'une grille de cinq points clés, qui pourrait également servir de support à des échanges entre diverses organisations paysannes: adhésion/exclusion, taille/niveau/fonctions, division du travail, prise de décision, modalités de contrôle. Bien évidemment ces points ne couvrent pas l'ensemble des problèmes d'organisation et par exemple des échanges très intéressants entre associations ont pu avoir lieu au Sénégal sur les problèmes communs entre religions (catholiques/animistes/musulmans), entre niveaux économiques¹⁸. Par exemple, dans la Caisse populaire de Fakena, l'initiative et la majorité des membres appartient au groupe catholique mais qui est rejoint par des animistes et des musulmans, le clivage essentiel étant entre clientèle du chef de village, qui voit dans l'initiative de la caisse un concurrent à son autorité, et le reste du village.

Les courbes d'adhérents ont aussi des formes variables qui sont des bons révélateurs des dynamismes et des problèmes des organisations paysannes.

Il peut aussi y avoir des progressions régulières, ou des paliers, ou des croissances foudroyantes suivies de décantation ou de crises, ou de scissions ou de disparitions. L'explication de ces courbes devant les paysans est à la fois un bon moyen d'analyse et de prise de conscience.

Un autre indicateur à suivre est le rapport qui s'établit entre membres et non membres, notamment au sujet de la création et de l'utilisation des investissements collectifs. Une des motivations essentielles des groupements étant la création d'investissements du type puits, école, dispensaire, magasin... ceux-ci vont-ils être utilisés de la même façon par ceux qui ont travaillé et cotisé et par ceux qui n'ont rien fait. Là encore les solutions sont différentes et révélatrices du poids de l'organisation paysanne et des mécanismes de collaboration ou de conflit qu'elle suscite : presque toujours l'investissement peut être utilisé par tout le monde dans le village mais il existe souvent un apport (en cotisations, en investissement humain) des membres extérieurs au moment de la création ou des traitements différentiels entre membres et non membres (prix différents, vente simplement au comptant pour les non membres et possibilité de crédit pour les membres, taux d'intérêt différents, partage des bénéfices entre les seuls membres...). On peut aussi rencontrer, par souci de simplification et d'harmonie dans le village, une solution identique pour tous entraînant le risque de découragement de ceux qui travaillent et cotisent par rapport à ceux qui se contentent de jouir. Nous retrouvons une nouvelle fois le problème de la confusion entre fonctions coopératives et fonctions communales.

Le niveau le plus fréquemment rencontré des organisations paysannes reste le village, voire le quartier. Il en découle une taille assez restreinte, quelques dizaines de personnes se connaissant bien, et une certaine catégorie de fonctions économiques (du type champ collectif/investissement social, petites entreprises collectives d'élevage, de maraîchage ou d'artisanat). L'organisation dans ce cas est assez facile. Les réunions peuvent être fréquentes, des liens personnels de confiance existent et il est possible d'utiliser des modèles de décision (assemblée et recherche de consensus) et de contrôle (pression sociale, amendes, chantage à l'exclusion) déjà pré-existants. Mais le niveau villageois interdit certaines fonctions qui exigent une économie d'échelle

(commercialisation, approvisionnement, gestion d'un camion, travaux de protection de l'ensemble d'une rivière ou d'une vallée...). De plus, il ne permet pas de modifier le rapport de forces avec l'extérieur (appareils étatiques, commerçants, banques). Les paysans se voient donc contraints de réinventer le fédéralisme. Il n'existe pas, en effet, à ma connaissance, de grandes organisations intervillageoises qui ne reposent pas sur des "sections" par groupements, villages, quartiers, collines, fractions nomades... Dans la majorité des cas, il est presque toujours nécessaire d'inventer des nouvelles¹⁹ solutions (envoi de délégués, formes différentes de prise de décisions extérieures au village) et de faire face à de nouveaux problèmes (contrôle des délégués, transmission de l'information et risque de la voir monopoliser). Pour le moment, il semble que ces mécanismes fonctionnent assez bien lorsque la Fédération se limite à des activités non économiques : par exemple l'Amicale du Walo, sous l'impulsion de Ronkh réunit 42 foyers (1983), elle organise des séminaires et des réunions régulières (avec localisation tournante) pour échanger des expériences ou animer des stages de formation. La Fédération a de plus un rôle de représentation à l'extérieur ("le porte parole valable de tous les jeunes du Walo qui y ont adhéré").

Mais malgré ses statuts et ses objectifs (par exemple achat de matériel lourd) elle n'a pas encore d'activité économique qui lui soit propre.

Les solutions paraissent beaucoup moins adaptées lorsqu'il s'agit d'activités économiques situées à ce deuxième degré : UAVEC et UPRCB pour les unions de coopératives dans l'épargne et le crédit, bureau exécutif de l'AJAC ou Union des Fédérations des groupements Naam et son secrétariat exécutif. Malgré des efforts, souvent sincères, on voit apparaître l'opacité de ce second niveau, avec des spécialistes permanents de type fonctionnaire, souvent payés par l'étranger, des assistants techniques rompus aux techniques bancaires, des comptabilités non compréhensibles par les coopérateurs, des

monopoles de représentation et de discussion des financements extérieurs.

Le niveau secondaire semble ainsi échapper au niveau local. Est-ce une fatalité due à la nécessité de la division du travail et du recours à des spécialistes? Probablement pas, mais il faut reconnaître que le problème n'est pas simple et qu'en ce domaine les coopératives européennes n'ont aucune leçon à donner aux organisations africaines.

Dans la majorité des cas, la division du travail reste peu développée, la plupart des rôles étant interchangeable et n'exigeant pas de personnel permanent ou semi-permanent qui se couperait de sa condition paysanne. Les activités se répartissent en équipes (par exemple à Ronkh, 7 équipes de travail par rotation, une pour chaque jour de la semaine) ou en comités-commissions correspondant à des fonctions précises (aviculture, approvisionnement, bergerie...). Les responsables portent les noms modernes rencontrés dans les coopératives ou les associations (président, vice-président, trésorier, secrétaire, délégué à l'éducation...) sauf dans l'expérience des Naam qui veut assurer la continuité avec la société "traditionnelle". Pour le moment, deux problèmes subsistent presque partout : le rôle du secrétaire ou du teneur de registres dans des sociétés où le nombre d'alphabétisés (en caractère latin) est restreint, ce qui limite les possibilités de choix et entraîne la désignation de jeunes, difficilement contrôlables et dans lesquels les vieux n'ont pas toujours confiance. Parfois, l'organisation paysanne choisit pour gérer l'argent, un homme de confiance illettré qui, soit tient les comptes en caractères arabes, soit se fait aider par son fils ou un proche parent. Cette situation peut cependant permettre aux jeunes scolarisés ou alphabétisés de mieux s'insérer dans le village et de devenir potentiellement des nouveaux leaders.

De toute manière, le problème deviendra moins aigu avec la généralisation de la scolarisation et l'alphabétisation.²⁰

L'autre problème est celui de la rémunération des responsables. La solution la plus courante est le bénévolat qui s'applique sans difficulté au démarrage ou lorsque les activités prennent peu de temps (deux à trois jours par an, une à deux heures par semaine). Mais cela provoque assez rapidement la lassitude des meilleurs ou la tentation de recevoir des dédommagements officieux (petits cadeaux pour accorder le crédit, petits détournements...). Souvent les organisations paysannes offrent quelques compensations (indemnités de déplacement, un sac de mil ou un sac de paddy, produits ou croûtes de l'élevage...) qu'il faudrait répertorier mais qui semblent rarement donner satisfaction aux intéressés. Au bout d'un certain temps, secrétaires et trésoriers se considèrent comme surchargés de travail, prenant des risques financiers et sociaux (suspicion s'ils font une erreur, résistance difficile à des pressions familiales) sans réellement de contrepartie. L'alphabétisation les a conduit à un surcroît de travail beaucoup plus qu'à une promotion et beaucoup sont prêts à laisser leur titre.

Entre les normes de rémunération à la "fonctionnaire" et les minimales compensations accordées pour le moment par leurs pairs, il reste sans doute à inventer des normes paysannes, contrepartie normale aux efforts réalisés sans entraîner une coupure entre les responsables et les simples membres.

Au niveau villageois, la distinction entre les divers responsables n'est cependant pas énorme et tous restent avant tout des paysans. La véritable division du travail, avec l'apparition des spécialistes et de personnel permanent (gérant, comptable, animateur...) n'apparaît qu'avec les organisations intervillageoises du deuxième degré.

Les prises de décisions utilisent, pour le moment, les normes villageoises : longues discussions avec un "poids de la parole" différent selon les interlocuteurs et une recherche de consensus. De même à un niveau intervillageois, quand deux gros villages revendiquent chacun le leadership ou le siège

d'un service, un troisième village plus petit et sans prétention est souvent choisi comme dénominateur commun. Il n'y a guère que dans certains groupements de jeunes qu'on procède à des élections et des votes à l'occidentale. Parfois, sous les apparences, il y a reproduction des "dominations" habituelles : dans les regroupements de Koumbidia, président et vice-président sont des femmes, mais il existe deux "conseillers" hommes pour que les femmes ne prennent pas trop d'indépendance. "Les conseillers hommes jouent ici un rôle déterminant de médiateur entre les femmes (groupements) et le monde extérieur eu égard au respect de la stratification sociale mandingue où l'homme (sexe fort) détient le pouvoir (la clé du paradis de la femme)".²¹

Le pouvoir réel échappe aux paysans et prend d'autres formes lorsqu'il existe un appareil extérieur aux paysans, ou un leader charismatique ou des organisations de second degré. Dans ce cas des disymétries apparaissent dans l'orientation des activités, les priorités de financement, les degrés d'information, les monopoles de rapport avec l'extérieur. Ce décalage peut très bien être inconscient, involontaire ou considéré comme temporaire. De même, il peut être très bien vécu par les paysans qui peuvent accepter la dépendance et le paternalisme. "Nous, Mossi, nous suivons avec plaisir nos nanés"²² disent les membres des Naam du Yatenga. La grande différence est cependant qu'ici la dépendance est choisie et acceptée et non pas imposée comme dans le cas de l'encadrement étatique.

Pour le contrôle, on sait que celui-ci est quasi inexistant dans les coopératives étatiques où se rencontre plutôt une solidarité dans le détournement contre l'Etat, et, très fort dans le système des tontines (avec des amendes en cas de retard, en cas de non paiement, en cas d'indiscipline dans les débats... et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion sociale). Les organisations paysannes non étatiques se trouvent dans des situations intermédiaires et l'importance des impayés ou des détournements est toujours un bon test de

l'attachement réel des paysans à leur groupement, de leur conviction d'appartenir à une organisation qui est vraiment la leur. Pour simplifier, on pourrait dire qu'il a plus de 50% d'impayés dans les coopératives étatiques, 20% dans les organisations intermédiaires, 0%²³ dans les tontines et les groupements vraiment gérés par les paysans. Quand il arrive qu'il y ait détournement, celui-ci est remboursé par l'individu ou sa famille, pour ne pas "gâter son nom", pour ne pas perdre son honneur. Outre le contrôle social, basé sur le prestige, l'honneur et la peur de le perdre, les organisations paysannes trouvent souvent des mécanismes astucieux pour limiter les risques et éviter les tentations : dans l'ADV (Association de développement des villages) de Sinthiane et des villages voisins, il y a régulièrement (toutes les semaines) contrôle physique de la caisse en assemblée générale, le trésorier comptant billets et pièces devant tout le monde, le total étant ensuite comparé avec ce qui est inscrit sur les livres. A Ronkh, la méthode choisie semble être la division des tâches entre un responsable des recettes, un responsable des dépenses, un trésorier et un commissaire aux comptes, ce qui exige la complicité d'au moins quatre personnes pour un éventuel détournement. Au contraire, le contrôle devient beaucoup plus difficile quand l'argent est centralisé en dehors du village et quand apparaît la comptabilité en partie double.

En conclusion, les paysans sont tout à fait capables de trouver des formes d'organisation adaptées et diversifiées, soit nouvelles, soit empruntées à des modèles villageois ou étatiques, même si pour le moment les problèmes des "registres" (comptables ou techniques) et de la rémunération des responsables ne sont pas encore vraiment résolus. L'organisation paysanne semble cependant devenir partiellement opaque lorsqu'elle réalise des activités économiques à un deuxième niveau intervillageois où apparaissent le poids des appareils non étatiques (Eglises, ONG...), des leaders charismatiques et des spécialistes (par exemple les comptables). Un nouveau

fédéralisme doit encore inventer ses mécanismes et ses procédures de décision et de contrôle.

3.4 Les pratiques des interactions

L'apparition des organisations paysannes non étatiques va complexifier le jeu entre les acteurs sociaux et rompre le tête à tête entre appareils de promotion étatique et paysans. Même si le recul et l'accumulation des expériences sont encore trop faibles, il est possible d'indiquer quelques repères.

D'abord, comme nous l'avons vu dans la période de démarrage, il ne faut pas croire que, systématiquement, un appareil non étatique aura, par comparaison avec un appareil étatique, une attitude plus favorable à l'"émancipation paysanne". L'Etat n'est pas tout noir et les ONG toutes blanches, si on peut se permettre dans ce domaine cette mauvaise symbolique des couleurs. Ne disposant pas de la force, les ONG ou les Eglises sont contraintes à plus de subtilités mais les paternalismes et les autonomies tronquées qui laissent décider sur les détails tout en gardant le pouvoir réel, peuvent souvent être pires qu'une domination claire et avouée. Toutefois, dans la majorité des cas, il y aura des discussions plus confiantes, des solutions plus adaptées, une écoute plus grande des "besoins". Il y aura même, dans certains cas, une réelle pratique catalysatrice, où l'extérieur sert seulement de maieuticien, fournissant des informations ou une formation à la demande, aidant à envisager les avantages et inconvénients de plusieurs solutions, facilitant les évaluations, aidant à respecter les règles élaborées démocratiquement. Il ne faut pas non plus sous-estimer les déviations que des financements extérieurs peuvent apporter pour pervertir des initiatives qui étaient au départ entièrement paysannes.

Lorsque les fonds extérieurs assurent l'essentiel des dépenses²⁴, lorsque salaires, véhicule et maison sont payés par une ONG, il existe des facilités pour ne pas trop se

soucier de l'autofinancement ou du renouvellement du matériel, pour accepter gratuitement tel tracteur, même si on sait qu'il n'est pas réellement adapté (un cadeau est toujours si difficile à refuser), et des tentations pour ne pas repousser telles suggestions des financiers même si elles n'apparaissent pas prioritaires. Il n'est pas question de donner des leçons de morale et pourquoi d'ailleurs s'indigner qu'un animateur d'associations de développement qui travaille avec plus d'intensité et d'efficacité qu'un animateur officiel reçoive un salaire décent? Et pourquoi s'offusquer que des financements ONG aillent directement aux organisations paysannes alors que les grands projets servent surtout à alimenter le fonctionnement de la bureaucratie étatique? Mon propos est simplement ici d'indiquer un danger bien réel, qui fragilise économiquement les organisations paysannes (dépendance d'un financement extérieur, par définition aléatoire) et qui risque de créer une superstructure qui échappe au contrôle des membres et accapare le pouvoir réel.

Un des moyens de renforcer l'autonomie des organisations paysannes est sans doute sa capacité à diversifier ses interlocuteurs au lieu d'être contraint de passer par le canal obligé d'un intermédiaire unique : diversification des financiers extérieurs, diversité des appareils d'Etat (par exemple les uns favorisant ses activités économiques, les autres apportant des soutiens techniques) mais aussi rapports directs avec les Banques, voire même contacts avec des commerçants pour certains types d'opération (achat en gros et import-export nécessitant trafic de devises avec le cedi ghanéen ou la naira nigériane).

La situation au Burkina est à cet égard intéressante puisque les paysans d'un même village peuvent appartenir à deux structures (Groupement villageois ayant un marché autogéré de coton et caisse populaire). Ils sont susceptibles de recevoir sans trop de conflits de compétence ni froissements excessifs de susceptibilités, ni trop de contradictions d'approche, des appuis techniques de l'ORD, des formations

d'organismes privés (soit CESAO, soit INADES, soit GRAAP), des appuis financiers des ONG et l'encouragement technique ou financier de l'organisme officiel, la DIRC (Direction des institutions rurales et de crédit). Gaspillage d'efforts ou contexte privilégié pour l'autonomie paysanne?

Vis-à-vis de l'Etat, la présence au côté de la paysannerie des forces internes ou externes (ou même les deux réunies dans le cas des Eglises) est source à la fois de force et de faiblesse. Elle laisse tolérer une autonomie paysanne qui peut être réellement souhaitée ou seulement acceptée pour bénéficier en contrepartie de financements (infrastructures, banques de céréales, moyens de transport...) permettant la satisfaction des paysans tout en allégeant les charges du budget de l'Etat qui ainsi peut se consacrer à d'autres fins. Il y a donc amélioration du rapport de forces en faveur des paysans mais cette situation peut être simplement temporaire et aboutir, lorsque le support extérieur disparaît, à une reprise en mains plus ou moins sévère, entraînant la récupération ou le partage des actifs économiques, et même éventuellement des poursuites contre les leaders paysans. Ce cas ne s'est pas encore rencontré en Afrique mais les exemples de l'Amérique Centrale ou de l'Amérique latine où la répression va jusqu'à l'assassinat des responsables coopératifs ou syndicaux, montrent qu'il ne s'agit pas là d'un risque utopique.

Sans doute une démarche plus lente, jouant sur les contradictions entre les appareils d'Etat, sur la conquête patiente des opposants grâce à des réussites économiques aboutit à des résultats plus solides. L'article d'A. Diop (ASSCOOD, no 62) est à cet égard illustratif. Avec des appuis à Dakar et en utilisant les déclarations officielles du Gouvernement, il est possible de défier même la puissance SAED.

L'Etat n'est, en effet, jamais monolithique et il est rare de ne pas pouvoir trouver des appuis locaux ou nationaux,

individuels ou institutionnels, qui souhaitent réellement la promotion paysanne. De plus, discours présidentiel, déclaration du Parti, plans de développement abondent de citations sur la participation des paysans et sur la nécessité que les affaires de la coopérative appartiennent aux coopérateurs. Les appareils d'Etat peuvent freiner le mouvement et notamment l'appareil coopératif en refusant ou faisant traîner la reconnaissance juridique mais, dans la majorité des cas, des associations de fait, si elles restent à un niveau modeste et à des activités non vitales pour l'Etat, sont tout à fait tolérables et tolérées. Un des obstacles aux organisations paysannes non étatiques ne serait-il pas dans l'intériorisation par les paysans et par la plupart des cadres de la soumission à l'Etat et de la croyance qu'on ne peut rien faire sans que le système soit abattu ou complètement transformé.

En définitive, l'apparition des organisations paysannes non étatiques est sans doute le phénomène majeur de ces dernières années et renouvelle ainsi la problématique et la promotion coopérative, rompant ainsi le tête à tête étouffant entre appareils étatiques et coopératives dépendantes. Cependant, les organisations paysannes n'existent que dans certains pays, là où la "société civile" commence à prendre forme et pour certaines activités non vitales pour l'Etat. Elles ne naissent pas non plus spontanément et sont suscitées par des appareils non étatiques, des leaders "paysans" d'un type particulier ou des groupes minoritaires (jeunes, migrants...). Les organisations montrent la capacité des paysans à réaliser une synthèse entre innovations et emprunts aux formes anciennes mais aussi la difficulté à dépasser le stade villageois ou à trouver des formes de rémunération adaptées. Elles renforcent enfin leur autonomie en sachant jouer les contradictions des appareils d'Etat et en multipliant leurs interlocuteurs. Les organisations paysannes non étatiques sont donc une voie pleine de promesse mais elles n'échappent pas à certaines limitations et ne constituent pas, sans doute, la voie unique de promotion coopérative.

En conclusion, il est possible de tirer de ces analyses quelques conséquences stratégiques.

L'analyse des phénomènes coopératifs depuis l'Indépendance montre bien la non viabilité à long terme de l'imposition par l'Etat d'activités ou de formes d'organisation qui ne sont pas souhaitées ou réinterprétées par les paysans. De même, malgré des tentatives prometteuses, ne sont pas encore apparus de véritables mouvements paysans capables d'investir les secteurs clés de l'économie et de se situer dans un rapport favorable vis-à-vis l'Etat. Il est probable que pendant encore de longues années vont se développer des zones plus ou moins larges de compromis, de cogestion ou de simples compatibilités d'intérêts. Ni les Etats ni les paysanneries sont des entités monolithiques. Chacune est traversée par des multiples contradictions. De plus, d'autres acteurs (les commerçants, les entreprises privées, quand elles existent, les sources de financement...) viennent encore complexifier le jeu. On peut donc faire l'hypothèse, qui est à la fois logique et étayée par l'observation de ces dernières années que ce qui va se développer ce sont les organisations que les paysans considéreront comme leurs, même si l'Etat peut y jouer un certain rôle, et qui développeront des activités qui intéressent à la fois des secteurs importants de la paysannerie et de l'Etat ou, au minimum, qui n'entrent pas en contradiction avec les intérêts principaux des groupes dominants de l'Etat.

A partir de là, les appareils de promotion coopérative et le souci de financement peuvent, sans doute, mener une stratégie dans deux directions:

a) Réformer les "coopératives étatiques" qui existent. Par une politique catalysatrice des cadres, aider les coopérateurs à faire l'analyse critique de la situation de leur coopérative, à programmer les réformes nécessaires pour qu'elles deviennent des entreprises économiques, correspondant aux intérêts des paysans, et gérées par les coopérateurs, fournir des appuis nécessaires (formation, fonds de roulement,

crédit...) pour exécuter ces réformes, évaluer avec les coopérateurs régulièrement l'avancement pour corriger et développer les actions. L'acharnement thérapeutique est bien sûr inutile et cela ne sert à rien de vouloir relancer des "coquilles vides" si cela ne correspond pas à une volonté affirmée d'un groupe important de paysans.

b) Ne pas entraver l'émergence (notamment par des tracasseries administratives et juridiques) et appuyer sans étouffer les organisations non étatiques. Ceci est aussi vrai pour l'Etat, les ONG ou les grandes sources de financement, tant les exemples sont fréquents de déviations apportées par des aides trop importantes ou une publicité trop rapide à des expériences en émergence. Il faut être conscient que, dans ces appuis tous les outils (crédit, subventions, formation...) sont bons mais qu'ils peuvent tous être pervertis. Par exemple la formation peut être aussi bien un moyen de maîtrise collective pour le diagnostic et l'exécution des actions que la diffusion, même de bonne foi, de modèles techniques, économiques, comptables, organisationnels... non adaptés aux situations concrètes du groupe et reproduisant la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et la domination d'une petite élite sur l'ensemble des coopérateurs. L'appui doit partir des problèmes exprimés par les paysans mais aussi en faire découvrir d'autres qui sont encore perçus confusément, il doit respecter les rythmes paysans, la longue durée, et aussi le droit à l'erreur, la diversité de solutions, les tâtonnements, les retours en arrière... Pratiques en définitive subtiles, auxquelles sont peu habitués les cadres nationaux, les assistants techniques, les volontaires et les sources de financement.

Le plus probable est bien sûr la persévérance dans l'"erreur", la faible efficacité des "coopératives étatiques" et la marginalisation des organisations non étatiques. Mais, dans le contexte de crise économique générale et de difficultés pour l'Etat de gérer un certain nombre d'activités et de maintenir un nombre élevé de fonctionnaires, il n'est pas

impossible de voir apparaître de nouveaux compromis voir de nouvelles alliances entre certains cadres, certains groupes de paysans et certaines sources de financement pour développer des organisations paysannes qui se rapprochent de l'esprit coopératif, même si certaines en refusent l'appellation.

NOTES

1. Pour des analyses plus complètes voir GENTIL, D., Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Interventions de l'Etat ou Organisations paysannes, UCI/L'Harmattan, 1986, 270 p. (ou, avec le même titre, thèse d'Etat, Tome 1, 540 p. + Annexes; Tome 2, 522 p. + Annexes, EHESS, 1984).
2. L'ONCAD a compté jusqu'à 4 000 agents du temps de sa splendeur.
3. La partie de ce texte a été écrite en 1984.
4. Il serait intéressant de creuser davantage le rôle de l'Islam par rapport à la possibilité de création d'organisations autonomes. On sait que celui-ci suscite des organisations (confréries, dahiras...), qu'il ne répugne pas aux activités économiques (cf. les liens du mouridisme avec l'extension de l'arachide)... mais sans doute le modèle dominant reste vertical (dépendance du Talibé par rapport à son marabout) et favorise davantage la main mise du marabout sur une coopérative étatique déjà existante que l'émergence d'organisations nouvelles à tendance démocratique. Il faut cependant nuancer et considérer l'attitude souvent novatrice et pondératrice de plusieurs marabouts dans les discussions villageoises (cf. Niger). Cependant à l'exception du Sénégal et de ses grandes confréries mourides et tidjanes, l'Islam, par exemple au Mali et au Niger, n'est pas vraiment organisé et structuré. Il influence la vie de l'ensemble de la population mais plutôt par des liens personnels tissés avec les individus et notamment les notables et les vieux.
5. Du type FOVODES (Fondation voltaïque pour le développement et la solidarité) ou ADRY (Association de développement rural de Yoro) au Burkina.
6. Cf. session UCI de Bodo Dioulasso en janvier 1981, et M. SAWADOGO, Réalités et illusions d'une mutuelle locale comme facteur centrifuge d'un dynamisme économique et de changements sociaux. Etude de cas. La caisse populaire d'épargne et de crédit de Fakena, village Bwa, Université du Maine, DHEPS, octobre 1980, 183 p.
7. Y. GUEYMARD, Méthodes de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains, Paris, MRE/IEDES, 1983, 353 p.

8. Etude COPAC, document national, pp. 77-90.
9. De même au Rwanda, le fondateur du mouvement Muvandimwe a travaillé longtemps en Tanzanie, où il découvre d'autres expériences, avant de rentrer dans son pays, cf. WILLOT et session UCI, Yaoundé.
10. Aide bilatérale suisse et diverses ONG dans le cas présent.
11. Les maraichères de Koumbidia (Sénégal).
12. Ce n'est pas un hasard si au Sénégal l'essentiel de ces organisations paysannes ne se rencontre pas dans le Bassin arachidier, vital et bien quadrillé par l'Etat, mais dans des zones périphériques (Casamance, Fleuve, Sénégal Oriental).
13. Héritières selon des noms variables et selon les époques des anciennes SMRD.
14. Compte rendu du séminaire des Associations villageoises de développement organisé par l'ENEA, OXFAM Angleterre et le concours du CIEPAC (17-20 mai 1983), 44 p.
15. Coopération Technique Suisse, 6 "S", aujourd'hui et demain. Evaluation prospective, Berne, mai 1981, 79 p. + documents supplémentaires.
16. Cf. dans le Yatenga, les propositions de barrage. Evaluation, Coopération Technique Suisse, op. cit.
17. Par exemple solaire, biogaz, toute une variété de pompes manuelles...
18. Les monographies de tontines dans une commune de Kibuye (Rwanda) semblaient montrer qu'elles intéressaient 70% de la population et excluaient de fait les plus pauvres (qui ne pouvaient cotiser) et les plus riches (qui n'avaient pas besoin de tontines pour investir). BARNAUD, CORREZE, GENTIL, Evaluation du projet agricole de Kibuye, IRAM, Décembre 1982 (2e tome).

19. Pas toujours si nouvelles que cela. Par exemple chez Haoussas, les chefferies sont élues par les chefs village. De même dans les grandes tribus ou confédérations nomades, il y a consultation des chefs de fractions pour la prise de décision.
20. Mais pas entièrement supprimé. Cf. les coopératives de production au Costa Rica, Honduras, Panama et Nicaragua où l'analphabétisme qui touche environ la moitié des coopérateurs écarte ceux-ci des postes de responsabilité et de la compréhension de la gestion des coopératives. Cf. D. GENTIL, Rapport de mission, IRAM, nov. 1983.
21. Séminaire des Associations, op. cit., p. 35.
22. Evaluation, Coopération Technique Suisse, op. cit., p. 70.
23. C'est le chiffre de "retard dans les paiements" dans l'Union des caisses populaires de Yaoundé (cf. ASSCOOD n° 65, op. cit.).
24. Par exemple, 80% à Ronkh à partir des données fournies par SICOTTE.